

# Eidg. Departement des Innern (EDI)

---

23.09.2002 - 08:40 Uhr

## EDI: Nouveau service de lutte contre la violence envers les femmes

(ots) - Nouveau service de lutte contre la violence envers les femmes

Le phénomène de la violence envers les femmes est un problème de société largement répandu en Suisse et contre lequel il faut lutter. C'est pour cette raison que le Département fédéral de l'intérieur (DFI) met en place un service de lutte contre la violence, qui est rattaché au Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). En principe, ce service pourra commencer ses activités début 2003.

La violence envers les femmes a de nombreux aspects et de lourdes conséquences. Selon des études récentes, en Suisse, une femme sur cinq souffre au moins une fois dans sa vie de couple de violences physiques ou sexuelles ; une jeune fille de moins de 18 ans sur cinq subit des agressions sexuelles. Des personnes sont amenées dans notre pays par des trafiquants d'êtres humains pour y être exploitées.

Les victimes de violences souffrent d'atteintes graves à leur santé physique et psychique. Les enfants qui ont été témoins d'actes de violence courent en outre le risque de revivre des expériences liées à la violence une fois parvenus à l'âge adulte. De plus, les actes de violence ont des répercussions financières : hausses des coûts dans le secteur de la santé, augmentation des interventions de la police et de la justice et pertes économiques. Au total, ces charges s'élèvent à plus de 400 millions de francs par an.

Nombreuses activités pour lutter contre la violence Le thème de la lutte contre la violence est complexe. Il existe déjà à l'heure actuelle des offres de consultation et d'encadrement des victimes de la violence aux niveaux cantonal et communal. Des projets d'intervention visant à mieux protéger les personnes concernées et à poursuivre plus efficacement les auteurs d'agressions, ainsi que des programmes ayant pour objectif de travailler avec les auteurs des délits, ont par ailleurs été mis sur pied. Différents offices et départements de l'administration fédérale travaillent également sur des aspects particuliers de la violence envers les femmes. La diversité des acteurs exige toutefois une coordination de la procédure entre la Confédération, les cantons, les communes et les organisations privées. C'est à cet effet, mais aussi pour renforcer la prévention et la protection des femmes contre la violence, que le DFI crée le service de lutte contre la violence.

Mission du nouveau service Information et documentation: le service réunit et gère des informations et des connaissances ciblées sur toutes les formes de violence envers les femmes, la prévention, les conseils, les bases légales et les possibilités d'intervention. Il met ces informations à la disposition du public et des organismes intéressés. Il initie des mesures visant à améliorer ces connaissances.

Mise en réseau: le service entretient et encourage les contacts et la coopération entre les personnes et organismes impliqués dans les différents domaines. Il s'engage en faveur des échanges d'expériences et de la collaboration interdisciplinaire aux niveaux national et international.

Formation et perfectionnement: le service encourage les compétences spécifiques en la matière au sein de l'administration fédérale, collabore à l'élaboration d'offres de perfectionnement pour les milieux spécialisés dans ce domaine et veille à ce que ce thème soit systématiquement intégré à la formation et au perfectionnement des groupes professionnels concernés.

Création et dotation du service en personnel Le DFI avait chargé un groupe de travail composé d'experts et piloté par Patricia Schulz, directrice du BFEG, de concevoir un projet portant sur la création d'un service national. Dans ce contexte, les services cantonaux, les acteurs externes et tous les organes concernés de la Confédération ont été consultés. De l'avis général, il était absolument nécessaire de coordonner les activités et de renforcer les compétences spécifiques en la matière. Tous les milieux consultés ont salué le rattachement de ce service au DFI, car cela permet d'aborder tous les thèmes liés à la violence envers les femmes, tels que l'égalité, la violence envers les enfants et la santé. Le rattachement au BFEG se justifie par la priorité donnée à l'orientation du service ; il permet par ailleurs de collaborer étroitement avec les offices du DFI qui sont concernés par cette problématique, comme l'Office fédéral de la santé publique et l'Office fédéral des assurances sociales (Centrale pour les questions familiales), ainsi qu'avec l'Office fédéral de la police et l'Office fédéral de la justice, qui dépendent du Département fédéral de justice et police.

Dans un premier temps, le service sera doté de 2,5 postes. Au terme d'une première période d'essai de cinq ans, les tâches incombant au service, sa structure et sa localisation seront évalués de manière détaillée.

#### DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR

Service de presse et d'information

##### Renseignements:

\* Claudia Kaufmann, secrétaire générale du Département fédéral de l'intérieur, tél. 031 322 80 06

\* Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, tél. 031 322 68 40

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000042/100020476> abgerufen werden.